



Conseillers

En exercice :	33
Présents :	21
Représentés :	8
Votants :	29
Abstentions :	2
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2018

DÉLIBÉRATION N°17

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

**COP 21 LOCALE – ENGAGEMENTS DE LA VILLE
D'ELBEUF-SUR-SEINE DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE
ROUEN POUR LE CLIMAT**

Étaient présents :

Djoudé MERABET, Maire, Didier GUILLAUD, Bernard GIRARD, Valérie AUVRAY, Joël COULOMBEL, Adjoints, Annick LAÏCHOUR, Sylvia CALMES-BRUNET, Sandra HANCHARD, Thomas CAILLOT, Kamel LAHSINAT, Agnès LANNES, Claire YOUINOÛ, Joëlle DOUBET, Annie DUHAMEL, Béatrice LEFEL, Isabelle TEURQUETY, Frédéric MAILLET, David CAMPERVEUX, Clément DOLPHENS, Jean-Christophe PERRIN, Véronique QUENNEVILLE, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés (avec pouvoir) :

Françoise GUILLOTIN, Caroline TOUTAIN, Gilbert MEYER, Magali ADAM, Adjoints, Abdoulaye SALL, Robert DUGARD, Mehdi KAÏM, Pierre WEINMANN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents (sans pouvoir) :

Nicolas GOURY, Didier PERRAULT, Paule AUZOUX, Alexis LEMATELOT, Conseillers Municipaux.

Rapporteur : Kamel LAHSINAT

Le 12 décembre 2015, 196 pays ont signé le premier accord universel pour le Climat à Paris. L'engagement est unique et l'enjeu mondial : renforcer les plans d'actions des pays signataires pour contenir la hausse de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2°C.

Le 8 décembre 2017, suite au décret du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale et sa mise en œuvre locale, en définissant une politique « climat - air - énergie » à l'échelle de son territoire. Les objectifs de cette politique sont de réduire par deux les consommations énergétiques du territoire, de multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2050, mais également, de ramener les émissions de gaz à effet de serre à un niveau soutenable pour la planète en les divisant par plus de quatre, par rapport à celles de 2010.

Pour cela, au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et à travers ses compétences, la Métropole a fait le choix d'être l'animatrice de la dynamique territoriale nécessaire pour atteindre ces objectifs, en lançant une démarche de concertation appelée « COP 21 Locale ». Elle souhaite, ainsi, mobiliser l'ensemble des forces vives et fédérer l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels, des communes et des citoyens pour construire leur engagement pour le climat.

La ville d'Elbeuf-sur-Seine, engagée depuis plusieurs années dans des actions d'aménagement et de développement durable (bonnes pratiques internes des services, zéro-phyto, dispositif éco-poules, gestion différenciée des espaces verts...) s'associe à la démarche « COP 21 locale », et contribue à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole à travers plusieurs engagements qui couvrent, notamment, les thématiques climat-air-énergie.

Les engagements ont été identifiés, à la suite d'un diagnostic interne réalisé par les différentes directions de la Ville, et d'une concertation avec la Métropole. Ils correspondent soit à un prolongement d'actions déjà engagées sur la ville d'Elbeuf-sur-Seine, soit à de nouvelles actions issues de la phase de concertation.

La liste des engagements est présentée en annexe de ce rapport et doit être approuvée afin de l'intégrer à l'Accord de Rouen pour le Climat, dernière étape de l'élaboration du Plan Climat Energie Air Territorial de la Métropole Rouen-Normandie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le décret 2011-829 du 11 juillet 2011, relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat Énergie Territorial ;

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial ;

Considérant la volonté de la ville d'Elbeuf à prendre en compte le Développement Durable dans le fonctionnement quotidien de ses services et ce, depuis 2007 ;

Considérant l'engagement de la ville dans la démarche pour la COP 21 locale, aux côtés de la Métropole Rouen Normandie ;

Considérant que si les enjeux sont mondiaux, c'est au niveau de chaque territoire que les politiques de développement durable doivent être mises en œuvre ;

Décide par 27 voix pour (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble »), et 2 abstentions (groupe « Les élus indépendants d'Elbeuf ») :

Article 1^{er} d'approuver la liste des engagements de la ville d'Elbeuf-sur-Seine qui sera intégrée à l'Accord de Rouen pour le Climat.

Fait et délibéré en séance à Elbeuf sur Seine, les jours, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

Le Maire d'Elbeuf sur Seine,



Djoudé MERABET.



COP 21 locale

Accord de Rouen pour le climat

Proposition d'engagements de la
commune d'Elbeuf sur Seine



métropole
ROUENNORMANDIE



Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune d'Elbeuf sur Seine propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

DEMARCHE GLOBALE ET STRUCTUREE

1. Entrée dans la démarche de labellisation Cit'ergie visant à prioriser, planifier et structurer la politique climat-air-énergie de la ville : démarche transversale et intégrée ; processus d'amélioration continue ; soutien financier par l'ADEME ; accompagnement par un conseiller Ci'tergie ; montée et compétence et implication de l'ensemble des services

PATRIMOINE COMMUNAL

2. Mise en œuvre d'une démarche globale de suivi, d'évaluation et de rénovation énergétique du patrimoine municipal :

- Création au 1^{er} semestre 2018 d'un tableau de bord permettant le suivi des flux (eau, électricité, gaz) pour l'ensemble des bâtiments (mairie, écoles, locaux techniques...)
- Conventonnement et mise en œuvre d'un programme d'audits énergétiques, avec le soutien de la MRN, en juin 2018, sur 3 bâtiments : Crèche Grains de sable ; Halle aux Poissons ; Cinéma Mercure
- Mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique sur ces 3 bâtiments prioritaires

3. Lancement d'une réflexion sur l'opportunité de réaliser un Plan de renouvellement d'éclairage des bâtiments municipaux, afin d'évaluer les moyens nécessaires et de planifier dans le temps l'équipement en LED

ECLAIRAGE PUBLIC

4. Lancement d'une réflexion sur la mise en œuvre de l'extinction nocturne sur certains quartiers de la Ville, en coopération avec les services de la Métropole, pour définir le zonage, la plage horaire adaptée, les éléments de communication et les aménagements techniques nécessaires

ENERGIES RENOUVELABLES

5. Intégration systématique d'une dimension « auto-production / auto-consommation » d'énergie solaire photovoltaïque à l'occasion de toute rénovation de toiture d'un bâtiment municipal ou de nouvelle construction/extension : réalisation d'études de faisabilité permettant de juger de l'intérêt et de la rentabilité de chaque projet

6. Adoption d'un objectif de 25% d'électricité verte d'ici 2022 sur l'ensemble du patrimoine municipal, ou approvisionnement en électricité 100% renouvelable pour un ou plusieurs bâtiments.



QUALITE DE L'AIR

7. Réalisation en 2018/2019 des diagnostics de Qualité de l'Air Intérieur sur l'ensemble des établissements scolaires maternelles, primaires et sites de petite enfance, via un prestataire privé.
8. Formation à mener auprès des enseignants, personnels d'entretien, animateurs... sur les bonnes pratiques pour préserver la qualité de l'air intérieur

MOBILITE

9. Mise en œuvre, en partenariat avec la MRN, de la démarche "Ville respirable en 5 ans ", à l'échelle d'îlots de quartier à identifier (République, Cerisaie...), associant mobilité durable, marchabilité, lutte contre les nuisances sonores et réduction de l'éclairage nocturne (Quartier de type Supermanzana)
10. Mise en œuvre du Plan de Déplacement Administration en juin 2018 afin d'encourager l'utilisation des modes doux (vélo, marche), des transports en commun, du covoiturage et du télétravail tant pour leurs déplacements domicile-travail que pour leurs déplacements professionnels (inter-sites, formations, partenaires...)
11. Lors du renouvellement de chaque véhicule de la flotte municipale, réflexion sur la possibilité d'acquérir un véhicule électrique ou dit « à faible émission de CO2 »
12. Renouvellement d'une opération Pedibus sur un groupe scolaire
13. Réflexion sur la création d'un premier espace de co-working, destiné aux entrepreneurs et jeunes entreprises Elbeuviennes
14. Mise en place d'une Fête du Vélo
15. Espace mobilité pour les habitants et les associations
16. AMI « Territoire d'innovation et de grande ambition » : expérimentation à Elbeuf avec déploiement de la multimodalité

ALIMENTATION – AGRICULTURE

17. Renouvellement du marché de restauration collective en 2018, avec intégration d'un objectif de « au moins 25% de produits Bio et/ou locaux » (visant à anticiper la réglementation)
18. Sensibilisation des jeunes enfants à la qualité de l'alimentation dans les structures dédiées à la petite enfance (crèches, garderies, centres de loisirs) : Ateliers cuisine avec produits bio et locaux ; Amélioration significative des repas "évènementiels" pour tendre vers du 100% bio et locaux



19. Participation à l'élaboration du Projet Alimentaire de Territoire de la Métropole (ateliers, réunions permettant de définir les besoins précis de la ville, d'identifier les terrains disponibles et de structurer l'offre locale). Dans ce cadre, recherche d'un maraicher bio et local en capacité d'accueillir des visites (scolaires) et d'organiser des ateliers de sensibilisation pédagogique

BIODIVERSITE

20. Installation de Ruchers, en partenariat avec un ou plusieurs apiculteurs locaux

21. Création de 2 nouveaux jardins pédagogiques d'ici fin 2020 dans deux établissements scolaires ou périscolaires

22. Mise à disposition de poules dans un établissement scolaire ou périscolaire

23. Plantation d'arbres (essences locales) dans le cadre de l'aménagement extérieur du gymnase de la Cerisaie, contribuant à la séquestration de carbone

24. Mise en place pérenne d'écopâturages

LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

25. Formation des travailleurs sociaux CCAS pour l'accompagnement des foyers en précarité énergétique et leur sensibilisation aux éco-comportements au quotidien, notamment, en partenariat avec la REE

SENSIBILISATION DES HABITANTS

26. Participation, avec la Métropole, à une réflexion visant à redéfinir l'occupation et l'animation du local accueillant l'Espace Info Energie, afin de le rendre plus attractif et ainsi toucher un plus large public (renforcement du rôle des associations locales ; accueil d'animations, de conférences, d'ateliers participatifs, amplification de la communication...)

27. Formation de l'ensemble de la communauté éducative et des animateurs de centres de loisirs aux enjeux du développement durable afin qu'ils soient en mesure de sensibiliser les enfants aux éco-gestes, à la prévention des déchets, au bruit, au respect de la nature dans le cadre des activités de plein air...

PREVENTION, GESTION ET VALORISATION DES DECHETS

28. Elaboration et déploiement d'une opération de distribution de lombricomposteurs dès 2019, destinés aux particuliers vivant en appartement ou maison sans jardin

29. Mise en place de Tables de Tri dans plusieurs cantines scolaires et organisation d'un Concours "zéro déchet à la cantine" entre ces différentes cantines.



30. Mise en place de gâchimètres de pain, au sein de plusieurs cantines

31. En coopération avec la MRN, incitation des commerçants à réduire leurs déchets (charte, défis...)

EXEMPLARITE DE LA COMMUNE

32. Eco-labellisation progressive de l'ensemble des manifestations organisées ou co-organisées par Elbeuf, en partenariat avec la MRN

33. Eco-labellisation progressive des clubs de sport

Après avoir été partagée, débattue et validée par l'ensemble des élus de la ville, la liste définitive des engagements devra être :

- Transmise **avant le 30 juin 2018** à marie.atinault@metropole-rouen-normandie.fr
- Adoptée, par délibération de votre Conseil Municipal, **avant le 30 septembre 2018**, afin de figurer dans l'Accord de Rouen pour le Climat